

2025

ACHATS RESPONSABLES*



46,6 %

EGALIM



18,9 %

3,7 %

1,5 %

2,6 %

0,4 %

L'AGR favorise l'achat de produits alimentaires de qualité et durables reconnus par la loi EGALIM, et s'engage dans d'autres **DÉMARCHES VOLONTAIRES** comme :



14 %

3 %

2,5 %

*AGR Bordeaux